

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
**BORDEREAU DE TRANSMISSION D'UN DOSSIER DE PENSION CIVILE**  
 Rectorat de l'Académie de BORDEAUX -D.E.P.P. – Bureau des Pensions  
 5 rue Joseph de Carayon Latour – CS 81 499– 33060 BORDEAUX CEDEX

Document non obligatoire - A remplir par le secrétariat.

### SERVICE EXPÉDITEUR

Établissement \_\_\_\_\_

Date d'expédition : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Dossier suivi par : \_\_\_\_\_

☎ |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

### SITUATION PROFESSIONNELLE

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Nom de naissance: \_\_\_\_\_

Date de naissance : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Numéro de Sécurité Sociale

CORPS / GRADE : \_\_\_\_\_

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Lieu d'exercice : \_\_\_\_\_

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| \_\_\_\_\_

Date de départ à la retraite : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|

### MOTIF DE LA DEMANDE

 Ancienneté d'âge et de service Limite d'âge avec poursuite d'activité sans poursuite d'activité Parent de trois enfants ou plus Pension à paiement reporté Parent d'un enfant handicapé à 80% Fonctionnaire handicapé 15 ans de services d'instituteur Conjoint invalide Pension pour Invalidité Carrière longue

### OBSERVATIONS

## PERSONNELS DONT LA RECONSTITUTION DE CARRIERE EN VUE DE LA RETRAITE, A DEJA ETE EFFECTUEE :

Les agents dont la reconstitution de carrière a déjà été effectuée par le Bureau des Pensions **n'ont pas à fournir** les pièces qui leur ont déjà été demandées lors de cette reconstitution.

Il s'agit :

- des personnes qui ont reçu de mes services une estimation de leur pension,
- des personnes nées avant 1963 qui ont répondu à l'enquête préalable en retournant l'imprimé de recueil d'information.

## PIECES A FOURNIR

- Demande de pension de retraite d'un fonctionnaire de l'état ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle** ou formulaire **EPR10** (un seul exemplaire)

Utiliser impérativement le formulaire cerfa n° 12230\*17, les versions antérieures étant refusées par le service des retraites du ministère du budget.

- Demande d'admission à la retraite (3 exemplaires)**  
L'original + 2 photocopies
- Dernier arrêté de promotion.**
- Arrêtés** retraçant les modifications intervenues depuis la reconstitution de carrière (temps partiel, CLM ou CLD...) s'il y a lieu.

## CAS PARTICULIERS

*Dans le cas où la reconstitution de carrière n'a pas été effectuée préalablement à la demande d'admission à la retraite (retraite pour invalidité, retraite à liquidation immédiate, ...), le service des pensions prendra contact directement avec l'agent pour lui préciser les documents à fournir.*

**Ce bordereau ne constitue pas la demande d'admission à la retraite.**

**Ce n'est pas un document obligatoire. Il sera utilisé par les établissements qui le souhaitent. Il doit être reprographié et complété par le secrétariat de l'établissement d'affectation et non par le fonctionnaire souhaitant partir à la retraite.**

**Les personnels qui ne sont pas en poste (en congé long, en disponibilité...) n'ont pas à compléter ce bordereau. Ils adresseront seulement la demande d'admission à la retraite et l'EPR10, en un seul exemplaire chacun.**